



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :

17 novembre 2015

Des groupes environnementaux devant les tribunaux pour bloquer la production de saumons génétiquement modifiés au Canada

*Ne pas avoir avisé le public durant l'examen de la demande pour produire des œufs de saumon génétiquement modifiés viole la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, affirment ces groupes*

OTTAWA – Des groupes environnementaux sont devant les tribunaux aujourd'hui pour contester l'approbation du gouvernement fédéral de la demande de produire des œufs de saumon génétiquement modifiés à l'Île-du-Prince-Édouard. Les œufs seraient ensuite expédiés au Panama pour être engraisés avant d'être vendus comme des aliments en Amérique du Nord.

Les avocats d'Ecojustice, au nom de Living Oceans Society et du Centre d'action écologique, feront valoir que le gouvernement fédéral a agi illégalement lorsqu'il a approuvé la demande d'AquaBounty Canada Inc. de produire du saumon génétiquement modifié sans en avoir avisé adéquatement le public et sans évaluation appropriée de ses autres usages. Les groupes cherchent à obtenir une ordonnance de la cour renversant cette approbation.

« Les Canadiens s'attendent à ce que le processus décisionnel du gouvernement soit ouvert et transparent, particulièrement quand il est question de quelque chose d'aussi important que la production de saumons génétiquement modifiés pouvant présenter de graves risques pour les stocks de saumon de l'Atlantique, » a déclaré Kaitlyn Mitchell, avocate d'Ecojustice. « Cette décision n'aurait jamais dû être cachée à l'opinion publique, et les actions du gouvernement fédéral ne laissent aucun choix à nos clients que présenter cette affaire aux tribunaux. »

En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE)*, avant qu'un nouvel organisme génétiquement modifié puisse être fabriqué au Canada, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé doivent recueillir et évaluer tous les renseignements requis pour déterminer si l'organisme est toxique ou peut devenir toxique pour la santé humaine ou la biodiversité. Si le gouvernement décide de renoncer à tenir compte de certains renseignements – ici, l'exigence de données sur des tests relatifs à l'envahissement et à la toxicité –, il doit en aviser le public. Aucun avis de ce genre n'a été donné jusqu'à plusieurs mois après le lancement de la contestation juridique.

« L'approbation du premier animal génétiquement modifié destiné à l'alimentation au monde a essentiellement eu lieu derrière des portes fermées, sans aucune participation du public, » a affirmé Mark Butler, directeur de la politique au Centre d'action écologique. « Non seulement le public a été exclu du processus, il n'a pas été déterminé si ces saumons génétiquement modifiés pouvaient devenir envahissants s'ils s'échappaient. »

« Nous demandons à la Cour de renverser cette approbation et de faire respecter le droit de savoir du public, garantissant qu'il est inclus dans de futures évaluations de la production d'aliments génétiquement modifiés », a mentionné Karen Wristen, directrice générale de Living Oceans Society. « De l'aveu du gouvernement, les risques environnementaux que présente cet organisme sont élevés. Les stocks de saumon sauvage sont d'une très grande importance pour notre pays et notre économie, et les risques par rapport au saumon de l'Atlantique devraient uniquement être pris avec prudence et de manière pleinement éclairée. »

–30–

Pour toute demande de renseignements des médias :

Kaitlyn Mitchell, avocate | Ecojustice 647-746-8702

Mark Butler, directeur de la politique | Centre d'action écologique 902-266-5401

Karen Wristen, directrice générale | Living Oceans Society 604-788-5634